

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2016

**L'an deux mille seize, le seize septembre, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 septembre 2016.

Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2016

**Présents** : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE -Allison HIRON- Laurent LECHAT  
Joël LOUBEAU - Denis JULIENNE -Yves BOMPOIS - Monique COCHET

**Excusés** : Méлина BLOSSIER - Christian MERCIER-Annick BRILLANT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur LOUBEAU Joël est désigné secrétaire de séance.  
Compte rendu de la précédente réunion adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

## **Objet : FNGIR**

### **Substitution de L'EPCI à ses communes pour le prélèvement.**

#### **Présentation :**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, permettant à une communauté de Communes dans le cadre de la fusion des EPCI au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, sur délibérations concordantes de son organe délibérant et des conseils municipaux de ses communes membres, de se substituer à ses communes membres, pour prendre à sa charge le prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources ( FNGIR) prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n°2009-1673 du 30 septembre 2009 de finances pour 2010.

Madame le Maire rappelle que son application est subordonnée à une délibération concordante de l'EPCI et des communes membres transférant leur prélèvement au FNGIR.

Madame le Maire propose de délibérer sur cette disposition.

#### **Délibération 31/2016**

Après délibération

-L'ensemble des conseillers municipaux accepte que la communauté de communes des Alpes Mancelles dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et sur délibération concordante de son organe, se substitue à la commune de Montreuil Le Chétif pour prendre à sa charge le Prélèvement au fonds national de la garantie individuelles des ressources ( FNGIR) .

- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

#### **Objet : Compétence Danse**

Madame le Maire informe que suite à la demande de l'association de danse « Les petits pas cadencés », La communauté de commune propose d'ajouter l'activité danse au sein de l'école de musique et de théâtre des Alpes Mancelles dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante : modification du 2.11

##### **2.11 Equipements collectifs et service à la population**

-Enseignement artistique : Gestion de l'école de musique, théâtre et danse répondant au schéma départemental d'enseignement artistique.

-Les autres articles restent inchangés.

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2016**

### **Délibération 2016/32**

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte les modifications présentées
  - valide la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes des Alpes Mancelles présentée en annexe.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

#### **Objet: La Fuie**

Faisant suite à la demande des conseillers municipaux lors du conseil municipal tenu en date du 3 juillet dernier, Madame le Maire donne lecture de la correspondance entre Madame Martin -Nugre et la commune.

En effet, les conseillers souhaitaient que Madame Le Maire adresse une demande d'estimation de son terrain « La fuie »situé à Montreuil Le Chétif en vue d'acquérir sa parcelle.

En réponse, Madame Martin Nugre informe le conseil municipal, qu'elle souhaite qu'une estimation du terrain soit réalisée par FRANCE DOMAINE avant de se prononcer.

### **Délibération 2016/33**

L'ensemble du conseil municipal décide

- De contacter FRANCE DOMAINE afin d'établir l'estimation du terrain,
- Autorise Madame le Maire à rédiger et signer tous les documents s'y rapportant,

#### **OBJET : Projet Parc Eolien Vernie-Crissé**

##### **Présentation**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de parc éolien (3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison) est en cours sur le territoire des communes de CRISSE et VERNIE

Ce projet étant soumis à autorisation selon la rubrique N ° 2980-1 de la nomenclature des installations classées sur un rayon de 6 kms, un avis d'enquête publique se déroule donc depuis le 10 Août 2016 jusqu'au 29 septembre 2016 sur notre commune

- Affichage à chaque entrée de bourg /dossier consultable en Mairie
- Aucune manifestation constatée ce jour,

Il convient de donner un avis au sein du conseil municipal,

### **Délibération 2016/034**

L'ensemble des conseillers municipaux porte un avis favorable au projet de Parc Eolien sur le territoire des communes de CRISSE et VERNIE

#### **Objet : Aménagement aire de jeux**

Madame le Maire souhaite poursuivre l'aménagement de l'aire de jeux et assurer la sécurité des enfants dans l'enceinte du city stade,

Elle propose :

- Pour tenir compagnie au « petit cheval » l'ajout d'un tourniquet à proximité de la cabane en bois,
- Pour les cyclistes un support à vélos
- Pour éviter aux véhicules de circuler autour du city stade,3 bornes dont 2 fixes et 1 amovible.

A l'appui d'un catalogue, les conseillers s'accordent,

### **DELIBERATION 2016/35**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat de

- 1 tourniquet modèle« tournicotti 10 » : 1122,88 € HT

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2016

- 1 Support vélos modèle « support Aronie » : 93,70 € HT
- 3 Bornes modèle « NYSSA » Hauteur 75 cm
- Dont : 2 Bornes Fixes au prix unitaire de : 14.28€ HT
- 1 Borne amovible au prix unitaire de : 85. 36€ HT
- Autorise le Maire à procéder aux achats et signer tous les documents s'y rapportant.

### Affaires diverses

#### Objet : Commission animation

Monsieur Denis Julienne évoque l'éventualité d'une dissolution de la commission animation suite à la reprise de l'association du comité des fêtes par un nouveau bureau.

La commission animation est maintenue.

#### Objet : Avis avant contravention

Madame le Maire informe qu'un habitant, étranger à la commune a été avisé par courrier d'un avis avant contravention Celui-ci ayant déposé un grand nombre d'ordures en tout genre à proximité des conteneurs a été identifié et prévenu en cas de récidive.

Madame le Maire rappelle que les conteneurs sont réservés uniquement aux habitants de Montreuil Le Chétif.

#### Objet : Dominique Burin

Madame le Maire donne des nouvelles sur l'état de santé de Dominique Burin, notre agent communal, son arrêt de travail est prolongé jusqu'au 7 novembre 2016-Didier Lefèvre continue d'assurer son remplacement.

#### Objet : ARS -Chlorure de vinyle de monomère (CVM)

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'ARS, concernant des contrôles réalisés sur la qualité de l'eau distribuée dans notre commune,

Ayant participé à une réunion ce même jour avec le syndicat d'eau (SIAEP), Monsieur Patrice Julienne prend la parole, Il indique que pour l'ensemble du réseau, l'eau est de bonne qualité, toutefois certaines portions réalisées avant 1980 avec des canalisations en matière pvc, mettent en évidence la présence de CVM,

Le CVM est classé cancérigène, toutefois aucun cas n'est connu ce jour, selon étude, les dangers surviendraient à partir 2 verres d'eau du robinet ingurgités par jour pendant 70 ans,

Le SIAEP envisage malgré tout de réaliser des travaux, une réunion est prévue le 4 novembre prochain, Mr Julienne Patrice informera de la suite donnée lors du prochain conseil municipal.

#### Objet : Courrier Comité des fêtes - changement de local

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par la présidente du comité des fêtes à l'ensemble des conseillers municipaux,

Celui-ci fait suite à la proposition d'échange du local mis à leur disposition par la commune contre le local occupé par les membres du dessin afin d'y créer une bibliothèque,

L'association souhaite pour des raisons d'organisation garder leur local actuel, la bibliothèque sera créée dans le local « dessin ».

Des travaux seront réalisés pour aménager les lieux.

#### Objet .Chênes -Le Houx

Madame le Maire informe le conseil municipal que les occupants du Houx souhaitent acheter une coupe de chênes plantés en limite de leur résidence pour en faire du bois de chauffage

Afin de chiffrer la transaction Monsieur Louis Menard va être sollicité.

#### Objet. Repas des aînés Ruraux

Le repas des Aînés ruraux aura lieu le 9 octobre 2016, 12h- au Restaurant « Le Randonneur »

#### Prochaines réunions :

**Conseil Municipal : vendredi 4 novembre 2016 à 20h30**

La séance est levée à 23h00  
Le secrétaire de séance,

Pour affichage le 23 septembre 2016,  
Le maire,

Joël LOUBEAU

Marie-France GUYON

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2016**